

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Dectron Internationale Inc.

Interdit à Ness Lakdawala, Mauro Parissi, Roshan Katrak, Dick W. Driggs, Serge Beaudet, J. Gilles Nolet, Glenn La Rusic, Harout Topikian, Michel Lecompte, Leena Lakdawala, Roxanne Lakdawala et Francine Lauzon d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Dectron Internationale Inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers et de son rapport de gestion annuel prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 2 mai 2008.

Décision n°: 2008-MC-0603

Gisements pétroliers de contrôle britannique Itée

Interdit à Michael Salberg, Robert Salberg, Anita Hecht, Harry J.F. Bloomfield et David A. Johnson d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Gisements pétroliers de contrôle britannique Itée, aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers et de son rapport de gestion annuel prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 1^{er} mai 2008.

Décision n°: 2008-MC-0599

Petrolympic Ltd.

Interdit à Alain Fleury et Andreas Jacob d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Petrolympic Ltd., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers et de son rapport de gestion annuel prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 2 mai 2008.

Décision n°: 2008-MC-0602

Redex inc.

Interdit à Redex inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 2 mai 2008.

Décision n°: 2008-MC-0605

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.